

**COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET  
MONÉTAIRE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



**CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT**

**PROGRAMME DES RÉFORMES  
ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

**COMITÉ DE PILOTAGE**

**TREIZIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU  
PROGRAMME DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA  
CEMAC  
(PREF-CEMAC)**

**COMMUNIQUÉ FINAL**

La treizième session ordinaire du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue le 15 avril 2021 par visio-conférence, sous la présidence de Son Excellence **Monsieur Gilbert ONDONGO**, Ministre d'État, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président dudit Comité. Le Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC, assisté de Monsieur **ABBAS MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur de la BEAC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Prenaient part aux travaux, les Ministres et membres du COPIL ainsi que les Premiers Responsables des Institutions membres du COPIL.

**Pour la République du Cameroun :**

- Monsieur **Alamine OUSMANE MEY**, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur **Louis-Paul MOTAZE**, Ministre des Finances.

**Pour la République Centrafricaine :**

- Monsieur **Félix MOLOUA**, Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Monsieur **Henri Marie DONDRA**, Ministre des Finances et du Budget.

**Pour la République du Congo :**

- Monsieur **Ludovic NGATSE**, Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget, chargé du Budget.

**Pour la République Gabonaise :**

- Madame **Nicole MBOU**, Ministre de l'Économie et de la Relance.

**Pour la République de la Guinée-Équatoriale :**

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO**, Ministre d'État à la Présidence, chargé de l'Intégration Régionale.

**Pour la République du Tchad :**

- Monsieur **Issa DOUBRAGNE**, Ministre de l'Économie et de la Planification du Développement ;
- Monsieur **TAHIR HAMID GUILIN**, Ministre des Finances et du Budget.

**Pour la Commission de la CEMAC :**

- Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président.

**Pour la BEAC :**

- Monsieur **ABBAS MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur.

**Pour la BDEAC :**

- Monsieur **Fortunato OFA MBO NCHAMA**, Président.

**Pour la COBAC :**

- Monsieur **HALILOU YERIMA BOUBAKARY**, Secrétaire Général.

**Pour la COSUMAF :**

- Monsieur **NAGOUM YAMASSOUM**, Président.

**Pour le GABAC :**

- Monsieur **Gervais MBATA**, Secrétaire Permanent.

**Pour le PREF-CEMAC :**

- Professeur **Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent.

**Pour l'UNIPACE :**

- Madame **Nacine CHASSEM**, Secrétaire Générale.

**Prenaient également part aux travaux :**

- Monsieur **Antoine NGAKEGNI**, Président de la Cellule de Suivi du PREF-CEMAC ;
- Monsieur **Clément BELIBANGA**, Commissaire en charge des Politiques Économiques, Monétaires et Financières ;
- Monsieur **Michel NIAMA**, Commissaire en charge du Marché Commun ;
- Monsieur **Ivan Bacale EBE MOLINA**, Directeur Général des Études, Finances et Relations Internationales (BEAC) ;

- Monsieur **Fabien NSENGIYUMVA**, Représentant Résident du FMI au Cameroun ;
- Monsieur **Youssouf KONE**, représentant du Directeur Général Adjoint pour l'Afrique Centrale de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Monsieur **Armel CASTETS**, représentant de la Banque Mondiale ;
- Monsieur **Jean-Claude NGBWA**, Directeur Général par intérim de la BVMAC.
- Monsieur **Michel DZOMBALA**, Directeur National de la BEAC-CONGO.

Étaient également présents, les membres de la Cellule de Suivi et du Secrétariat Technique du PREF-CEMAC.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC, qui a rappelé le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19 dans lequel s'est déroulée la présente session.

Dans son propos, le Président de la Commission a rappelé que les décisions prises par les Chefs d'État de la CEMAC au début de la crise sanitaire ont permis aux États et à la Communauté de résister au choc violent et inattendu que représente cette menace. Il a relevé à cet effet que la stratégie d'approche communautaire, collégiale et solidaire a été payante.

Le Président de la Commission a par ailleurs souligné que le document cadre révisé du PREF-CEMAC renforce les actions en cours de réalisation et celles non encore réalisées de la matrice du PREF et prend en compte les questions relatives au cadre stratégique des accords de seconde génération des pays de la CEMAC avec le FMI ainsi que le plan de relance communautaire post-COVID-19 des économies de la sous-région. Aussi a-t-il exhorté les États membres et toutes les autres parties prenantes à redoubler d'efforts dans cette seconde étape de la mise en œuvre des actions de cette matrice, afin que les objectifs et le cap fixés par les Chefs d'État soient effectivement atteints.

Enfin, le Président de la Commission a remercié les Partenaires Techniques et Financiers et les a encouragé à maintenir leur appui et leur assistance aux États de la CEMAC dans la mise en œuvre des onze projets intégrateurs de la sous-région.

Après avoir adopté l'ordre du jour, le Comité de Pilotage a pris connaissance des conclusions des travaux de la Cellule de Suivi tenus les 12 et 13 avril 2021 par visio-conférence.

**Ouvrant ses travaux par l'examen de l'état de la mise en œuvre de ses décisions et recommandations**, le Comité de Pilotage a pris acte dudit rapport.

Le COPIL a demandé à la Commission de la CEMAC et au Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC de veiller à la mise en œuvre effective et diligente des mesures restantes, notamment (i) la libre circulation des personnes et des biens, au plus tard

en fin du premier semestre 2021, (ii) la suppression des frais d'itinérance, au plus tard dans le courant du second trimestre 2021, (iii) la finalisation du processus d'identification des points de construction des postes frontières en liaison avec les structures nationales et régionales chargées des questions de sécurité et (iv) l'opérationnalisation de l'Observatoire du Climat des Affaires au plus tard à la fin du premier semestre 2021.

Il a invité la Commission de la CEMAC et les États membres à œuvrer à l'amélioration significative du niveau des échanges commerciaux intracommunautaires, pour le hisser à un taux d'au moins 50%, comme c'est le cas dans la majorité des communautés économiques.

**Examinant le suivi des projets intégrateurs,** Le COPIL s'est félicité des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de ces projets et a encouragé les États membres et les partenaires techniques et financiers à accomplir dans les meilleurs délais, les diligences requises en vue du démarrage effectif des projets.

Par ailleurs, le COPIL a invité tous les États qui ne l'ont pas encore fait, à adresser des requêtes formelles aux différents Partenaires Techniques et Financiers notamment à la BDEAC, à la BAD et à AFREXIMBANK, afin que le processus d'instruction des dossiers soit enclenché pour la mise à disposition des financements.

Le COPIL a félicité les partenaires financiers et les bailleurs qui accompagnent la Communauté depuis le début du processus d'identification et de mise en œuvre des projets intégrateurs et les a exhorté à maintenir leur appui et leur assistance technique et financière.

*Le COPIL a en outre demandé aux États de libérer leur part au capital augmenté de la BDEAC afin de permettre à cette Institution de jouer pleinement son rôle dans le financement des projets communautaires.*

Enfin, le COPIL a approuvé la tenue à Douala, du 10 au 14 mai 2021, de la troisième réunion du Comité de suivi des conclusions de la Table Ronde sur le financement des projets intégrateurs.

**Analysant le Document Cadre Révisé du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) pour la période 2021 - 2025,** le COPIL a adopté ledit document ainsi que la matrice des actions y afférente. Il a demandé au Secrétariat Technique de finaliser les différents outils de pilotage et de monitoring de cette seconde étape du PREF-CEMAC.

**Examinant le rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre du PREF-CEMAC,** le COPIL s'est félicité du niveau d'exécution de la matrice du PREF-CEMAC, en augmentation par rapport au niveau de 2019. Le Comité de Pilotage a pris acte dudit rapport et a salué la qualité technique de ce document préparé par le Secrétariat Permanent.

**Abordant l'opérationnalisation des structures du marché financier unifié,** le COPIL a pris acte des avancées déjà enregistrées. Il a vivement recommandé aux

États de :

- *poursuivre la campagne de sensibilisation auprès des entreprises publiques et privées afin de les encourager à se positionner sur le marché financier de la Zone CEMAC ;*
- *transmettre à la BEAC la liste des entreprises publiques susceptibles d'être cotées en bourse, comme l'ont déjà fait la République de Guinée Équatoriale et la République du Congo ;*

**Examinant la mise en œuvre de la réglementation des changes et du rapatriement des recettes d'exportation**, le COPIL a noté avec satisfaction les démarches engagées, notamment la poursuite des discussions avec les entreprises pétrolières et l'extension du moratoire accordé à ces dernières jusqu'au 31 décembre 2021, assorti des exigences particulières en matière de transmission d'informations à la Banque Centrale. Le COPIL a encouragé la BEAC à poursuivre la mise en œuvre de la réglementation des changes.

**S'agissant du suivi par pilier du PREF-CEMAC**, le COPIL a pris connaissance des mesures prises par les Etats membres et les institutions de la CEMAC en rapport aux cinq piliers du PREF et a noté avec satisfaction les progrès réalisés.

**Le Comité de Pilotage a en outre recommandé qu'il y ait une fluidité d'informations et une meilleure coordination entre les États membres, les Institutions de la CEMAC et le FMI dans le cadre du suivi des négociations des programmes de deuxième génération, sur la base du cadre stratégique sous-régional adopté lors de la onzième session ordinaire du COPIL.**

**Faisant le point de la mise en œuvre du plan de riposte communautaire contre la COVID-19**, le Comité de Pilotage a pris acte des recommandations formulées lors de la réunion des Ministres en charge de la Santé de la CEMAC, mettant l'accent sur le positionnement sous-régional en matière de vaccination contre cette pandémie.

Il s'est également félicité de la réunion conjointe CEEAC-CEMAC qui s'est tenue à Yaoundé, dans le but de définir une stratégie concertée de riposte contre la COVID-19 à travers une politique commune de vaccination.

Au terme de ses travaux, le Comité de Pilotage du PREF-CEMAC a adressé ses chaleureux remerciements à tous les membres du COPIL ainsi qu'aux représentants des Partenaires Techniques et Financiers pour leur contribution à l'édification d'une CEMAC prospère, intégrée, solidaire et émergente.

Enfin, le COPIL a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit de **Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République du Congo, Président Dédié au PREF-CEMAC**, pour la Très Haute attention qu'il porte au suivi de ce Programme.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

**Brazzaville, le 15 avril 2021**



**LE PRÉSIDENT,**

**Gilbert ONDONGO**